

Politique de confidentialité – Bureau de la sécurité privée

LA POLITIQUE EN BREF

Moyens

Le Bureau de la sécurité privée (le « **BSP** ») recueille des renseignements personnels par les moyens suivants :

- Notamment en raison de l'utilisation de témoins de connexion, de façon automatique lorsque vous consultez les sites Internet du BSP accessibles par l'intermédiaire des hyperliens suivants (collectivement désigné ci-après par le « **Site** ») :
 - Site général : <https://www.bspquebec.ca/fr>
 - Registre des titulaires de permis : <https://registre-public.bspquebec.ca/>
- Lorsque vous créez tout compte d'utilisateur, ou que vous vous connectez à un tel compte, afin d'accéder à l'une des plateformes numériques suivantes du BSP (collectivement désignées ci-après par les « Plateformes », ou alternativement l'une ou l'autre par la « Plateforme ») :
 - Mon Dossier : <https://www.bspquebec.ca/fr/inscription-agent>
 - Portail Accès Agence : <https://acces-bsp.bspquebec.ca/>.
- Lorsque vous communiquez des renseignements personnels au BSP par l'intermédiaire du Site et/ou de l'une des Plateformes; et/ou
- Lorsque vous communiquez des renseignements personnels au BSP par l'intermédiaire du site des tiers suivants :
 - Tresorit, pour le dépôt sécurisé de document.
 - Jotform, pour les formulaires interactifs de demandes de permis d'agent régulier et temporaire.
- Lorsque vous communiquez avec les représentants autorisés du BSP (communications en personne, appels téléphoniques, courriels, poste, télécopies, etc.).

Fins

Le BSP recueille vos renseignements personnels pour les fins suivantes :

- Traiter toute demande de permis d'agent ou d'agence en conformité avec les dispositions de la *Loi sur la sécurité privée* (RLRQ, c. S-3.5) et de ses règlements (la « **Loi** »);
- Traiter toute plainte reçue à l'égard d'un titulaire de permis d'agent ou d'agence;
- Exécuter toutes les obligations incombant au BSP en vertu de la Loi et de toute autre législation applicable, de même qu'exercer tous les droits accordés au BSP en vertu de la Loi et de toute autre législation applicable;
- Assurer le respect des conditions d'utilisation du Site, lesquelles sont accessibles par l'intermédiaire de l'hyperlien suivant : <https://www.bspquebec.ca/fr/36/conditions-d-utilisation>;
- Transmettre des informations sur le BSP, ses activités et sa mission de protection du public;
- Recevoir et traiter toute demande que vous adressez au BSP;
- Communiquer avec vous afin de vous transmettre des informations diverses en lien avec votre dossier auprès du BSP;
- Traiter toute transaction que vous désirez réaliser avec le BSP;
- Traiter votre candidature soumise au BSP, qu'il s'agisse d'une candidature spontanée ou reliée à une offre d'emploi du BSP;

- Communiquer avec vous dans la mesure où le BSP désire donner suite à votre candidature, obtenir plus d'informations en lien avec votre candidature et/ou vous informer de toute décision prise par le BSP en lien avec votre candidature;
- Protéger la propriété et/ou la sécurité du BSP (par exemple, le BSP peut utiliser vos renseignements personnels dans le cadre d'un litige vous opposant au BSP, ou encore pour identifier et empêcher l'accès à notre Site par des robots);
- Développer, améliorer et promouvoir les différents programmes et outils déployés par le BSP, notamment en générant et publiant des données statistiques dépersonnalisées à partir de vos renseignements personnels;
- Mesurer l'évolution de la popularité des différentes composantes du Site et des Plateformes;
- Identifier la technologie que vous utilisez lorsque vous accédez au Site et/ou aux Plateformes (comme le système d'exploitation et le navigateur) afin d'évaluer la compatibilité et d'améliorer leur accessibilité globale;
- Identifier les sites Internet à partir desquels vous accédez au Site afin d'évaluer le nombre de références obtenues;
- Identifier le pays à partir duquel vous désirez accéder au Site et/ou aux Plateformes afin de vérifier si l'accès peut vous être accordé en conformité avec la législation applicable; et/ou
- Vous permettre d'accéder au Site et/ou aux Plateformes.

Communications

Le BSP peut communiquer vos renseignements personnels, en totalité ou en partie, aux entités suivantes :

- la Sûreté du Québec ou tout autre corps de police conformément aux articles 27 à 28 de la Loi.
- les institutions gouvernementales compétentes afin de vérifier les renseignements que vous avez fournis au soutien de votre demande de permis concernant votre identité et votre statut au Canada, ainsi qu'à obtenir des informations ou documents supplémentaires de ces dernières, le cas échéant;
- vos employeurs antérieurs et actuels, le Comité paritaire des agents de sécurité ainsi que les institutions ou entreprises de formation que vous auriez fréquentées, le cas échéant, afin de vérifier la véracité, l'exactitude et la complétude de toute information fournie dans le cadre de votre demande de permis d'agent, notamment en lien avec vos expériences de travail et vos formations, ainsi qu'à obtenir des informations ou documents supplémentaires de ces entités, le cas échéant; et/ou
- Aux entités apparaissant au Registre des communications de renseignements personnels disponible en consultant le lien suivant <https://www.bspquebec.ca/fr/31/acces-a-l-information>, pour les fins qui y sont indiquées
- À des tiers dans le respect de toute législation applicable ou avec votre consentement.

Renseignements importants

Il existe une possibilité que le BSP communique certains de vos renseignements personnels à l'extérieur du Québec.

Lors de votre utilisation du Site et/ou des Plateformes, des renseignements personnels sont recueillis en ayant recours à une technologie comprenant des fonctions permettant de vous identifier, de vous localiser et d'effectuer un profilage à votre égard. La collecte de renseignements personnels à des fins d'identification, de localisation et de profilage est désactivée par défaut, sauf en ce qui concerne les témoins de connexion (qui ne sont pas des témoins de connexion tiers). Vous pouvez activer ces fonctions en donnant votre consentement exprès, soit en appuyant sur le bouton approprié de la fenêtre intempestive qui apparaît lorsque vous accédez au Site et/ou aux Plateformes. Alternativement, vous pouvez activer ces fonctions en ajustant les paramètres de confidentialité en accédant au menu accessible sur les pages du Site.

Vos droits

La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) vous octroie un droit d'accès, de rectification et de retrait de consentement à l'égard de vos renseignements personnels détenus par le BSP. Pour plus d'informations en lien avec les droits susmentionnés, vous êtes invité à consulter la section 6 de la présente Politique.

Vous pouvez également formuler une plainte à l'égard du traitement de vos renseignements personnels par le BSP en suivant les instructions identifiées dans la section 7 de la présente Politique.

Consentement

En utilisant le Site et/ou l'une des Plateformes, ou tout autre mode de communication, vous consentez à ce que le BSP recueille, utilise, communique et conserve vos renseignements personnels en conformité avec le contenu de la présente Politique et des règles de gouvernance dont s'est doté le BSP en matière de protection des renseignements personnels.

Table des matières

1. Objet de la Politique.....	5
2. Quels renseignements personnels recueillons-nous et par quels moyens ?	6
2.1 Renseignements personnels recueillis automatiquement	8
2.2 Renseignements personnels recueillis lors de la création d'un compte d'utilisateur.....	9
2.3 Renseignements personnels recueillis lors de communications volontaires	10
3. À quelles fins recueillons-nous vos renseignements personnels ?.....	11
4. À qui communiquons-nous vos renseignements personnels ?	13
5. Comment protégeons-nous vos renseignements personnels ?.....	15
6. Quels sont vos droits à l'égard de vos renseignements personnels ?	17
6.1 Droit d'accès	17
6.2 Droit de rectification	17
6.3 Droit de refus et de retrait	18
6.4 Procédure	19
7. Comment pouvez-vous porter plainte en lien avec le traitement de vos renseignements personnels ?	20
8. Avec qui pouvez-vous communiquer au sein du BSP en lien avec vos renseignements personnels ?	21
9. Comment le BSP peut-il mettre à jour la présente Politique ?.....	21
Annexe 1	22
Annexe 2	24

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ – BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

(la « **Politique** »)

Entrée en vigueur : 19 septembre 2023

Dernière mise à jour : N/A

1. Objet de la Politique

Définition. Dans la présente Politique, l'expression « **renseignement(s) personnel(s)** » désigne tout renseignement recueilli par le Bureau de la sécurité privée (le « **BSP** », « **nous** », « **notre** » et « **nos** ») qui permet, seul ou conjointement avec d'autres renseignements, d'identifier directement ou indirectement une personne physique (une « **Personne concernée** », « **vous** », « **votre** » et « **vos** »), à l'exclusion des coordonnées professionnelles. Les « **coordonnées professionnelles** » comprennent le prénom, le nom, le titre, le numéro de téléphone et l'adresse électronique d'une personne physique, lorsque ceux-ci sont utilisés et/ou communiqués par cette dernière dans le cadre de son emploi ou de l'exploitation d'une entreprise.

Cadre législatif. Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (la « **Loi sur l'accès** »), telle que modifiée par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (la « **Loi 25** »), le BSP met à jour ses mesures, pratiques et politiques visant à encadrer sa gouvernance et ses opérations en matière de protection des renseignements personnels, dont la présente Politique qui abroge et remplace toute politique subséquente en cette matière. La présente Politique ainsi que toute version modifiée de celle-ci sont assujetties à la législation applicable dans la province de Québec.

Objectifs de la Politique. Cette Politique vise principalement à vous fournir des informations, dans un langage simple et clair, en lien avec :

- les moyens utilisés par le BSP pour recueillir vos renseignements personnels;
- la nature des renseignements personnels qui sont recueillis par le BSP et les fins poursuivies par cette collecte;
- la façon dont le BSP peut utiliser vos renseignements personnels ainsi que des tiers auxquels le BSP est susceptible de communiquer ces renseignements personnels;

- les droits dont vous bénéficiez à l'égard de vos renseignements personnels détenus par le BSP, soit le droit d'accéder à vos renseignements personnels, le droit de rectifier vos renseignements personnels dans certaines circonstances et le droit de retirer votre consentement au traitement de vos renseignements personnels par le BSP;
- les différentes mesures de sécurité mises en place par le BSP afin de protéger le caractère confidentiel de vos renseignements personnels;
- la façon dont sont conservés, détruits et/ou anonymisés vos renseignements personnels, le cas échéant;
- la façon dont vous pouvez communiquer avec le BSP afin d'adresser vos questions, partager vos commentaires ou, le cas échéant, formuler une plainte en lien avec la présente Politique ou, de façon plus générale, le traitement de vos renseignements personnels par le BSP.

2. Quels renseignements personnels recueillons-nous et par quels moyens ?

Nom de l'organisme public qui recueille vos renseignements personnels. Toute collecte de renseignements personnels visée par la présente Politique est effectuée au nom du BSP par l'intermédiaire des moyens énumérés ci-dessous.

Liste des moyens. Le BSP peut recueillir vos renseignements personnels par l'intermédiaire des moyens suivants, notamment en raison de l'utilisation de témoins de connexion et autres technologies similaires (globalement : les « **Marqueurs numériques** ») :

- Lorsque vous consultez les sites Internet du BSP accessibles par l'intermédiaire des hyperliens suivants (collectivement désigné ci-après par le « Site ») :
 - Site général : <https://www.bspquebec.ca/fr>
 - Registre des titulaires de permis : <https://registre-public.bspquebec.ca/>
- Lorsque vous vous créez tout compte d'utilisateur afin d'accéder à l'une des plateformes numériques suivantes du BSP (collectivement désignées ci-après par les « Plateformes », ou alternativement l'une ou l'autre par la « Plateforme ») :
 - Mon Dossier : <https://www.bspquebec.ca/fr/inscription-agent>
 - Portail Accès Agence : <https://acces-bsp.bspquebec.ca/>.

- Lorsque vous vous connectez à l'une des Plateformes du BSP;
- Lorsque vous communiquez des renseignements personnels au BSP par l'intermédiaire du Site et/ou de l'une des Plateformes; et/ou
- Lorsque vous complétez un formulaire de demande du BSP et le lui transmettez;
- Lorsque vous communiquez avec les représentants autorisés du BSP (communications en personne, appels téléphoniques, courriels, poste, télécopies, etc.).

Collecte par l'intermédiaire de tiers. Le BSP peut également recueillir vos renseignements personnels par l'intermédiaire des tiers suivants :

- Lorsque vous déposez des documents à l'attention du BSP par le biais de ses comptes sécurisés offerts par le tiers « tesorit » (pour consulter la politique de confidentialité de tesorit : <https://tesorit.com/legal/privacy-policy>).
- Lorsque vous complétez une demande de permis d'agent régulier ou temporaire par le biais des formulaires interactifs hébergés par le tiers « Jotform » (pour consulter la politique de confidentialité de Jotform : <https://www.jotform.com/privacy/>).

L'utilisation des services de ces tiers a pour unique but de faciliter la collecte de vos renseignements par le biais de moyens technologiques développés par ceux-ci. Par ailleurs, il n'est pas obligatoire de transmettre vos renseignements personnels par l'entremise de ces tiers et vous pouvez toujours transmettre vos renseignements personnels directement au BSP par l'entremise des divers moyens énumérés au point précédent « Liste des moyens ».

2.1 Renseignements personnels recueillis automatiquement

Collecte automatique. Lorsque vous accédez au Site et/ou à l'une des Plateformes, le BSP recueille les renseignements suivants de façon automatique :

- L'adresse IP de l'appareil que vous utilisez pour accéder au Site et/ou à l'une des Plateformes;
- Le type et le modèle de l'appareil que vous utilisez pour accéder au Site et/ou à l'une des Plateformes;
- Le navigateur que vous utilisez (Chrome, Microsoft Edge, Firefox, Safari, Brave, Opera, etc.) pour accéder au Site et/ou à l'une des Plateformes;
- La langue du navigateur que vous utilisez pour accéder au Site et/ou à l'une des Plateformes;
- Le type et la version du système d'exploitation de l'appareil que vous utilisez pour accéder au Site et/ou à l'une des Plateformes (Windows, MAC OS, Linux, etc.);
- La date et l'heure de votre accès au Site et/ou à l'une des Plateformes;
- Les pages que vous consultez sur le Site et/ou l'une des Plateformes;
- Les recherches que vous effectuez lorsque vous consultez le Site; et
- L'adresse URL du site Internet duquel vous accédez au Site.

Marqueurs numériques. Les Marqueurs numériques sont des fichiers entreposés sur le navigateur d'une Personne concernée lorsqu'elle accède au Site et/ou à l'une des Plateformes afin de faciliter ou d'améliorer les interactions actuelles et futures entre le navigateur utilisé et le serveur sur lequel sont hébergés le Site et/ou les Plateformes. Par exemple, les témoins de connexion (communément appelés « **cookies** »), les spécifications de stockage HTML5, les pixels invisibles et les scripts intégrés sont des Marqueurs numériques. Pour consulter la liste exhaustive des Marqueurs numériques utilisés par le BSP, vous êtes invité(e) à consulter le tableau récapitulatif joint à titre d'**Annexe 1** à la présente Politique.

Caractère obligatoire. La collecte automatique des renseignements personnels susmentionnés est obligatoire puisqu'elle est nécessaire pour vous permettre d'accéder au Site et/ou aux Plateformes. Cependant, vous pouvez refuser la collecte de renseignements personnels par l'intermédiaire des Marqueurs numériques si votre appareil le permet, notamment en installant un module complémentaire sur votre navigateur, mais un tel refus pourrait vous empêcher d'accéder à la totalité ou une partie des fonctionnalités du Site et/ou des Plateformes.

2.2 Renseignements personnels recueillis lors de la création d'un compte d'utilisateur

Création d'un compte d'utilisateur « Mon dossier » Agent. Afin d'accéder à la Plateforme Mon dossier Agent, le titulaire d'un permis d'agent doit créer un compte d'utilisateur par l'intermédiaire du Site à l'adresse <https://www.bspquebec.ca/fr>. Dans le cadre du processus de création d'un compte d'utilisateur, le BSP recueille les renseignements personnels suivants :

- Le numéro de permis d'agent;
- La date de naissance du titulaire du permis d'agent; et
- L'adresse électronique du titulaire du permis d'agent.

Création d'un compte d'utilisateur « Mon dossier » Agence. Afin d'accéder à la Plateforme Mon dossier Agence, le représentant d'un titulaire d'un permis d'agence doit créer un compte d'utilisateur par l'intermédiaire du Site à l'adresse <https://www.bspquebec.ca/fr>. Dans le cadre du processus de création d'un compte d'utilisateur, le BSP recueille les renseignements personnels suivants :

- Nom et prénom du représentant;
- La date de naissance du représentant;
- Code postal du représentant;
- Nom de famille de la mère du représentant; et
- L'adresse électronique du représentant.

Création d'un compte d'utilisateur « Accès Agence ». Afin d'accéder à la Plateforme Accès Agence, le représentant d'un titulaire d'un permis d'agence doit créer un compte d'utilisateur par l'intermédiaire du Site (<https://acces-bsp.bspquebec.ca/>). Dans le cadre du processus de création d'un compte d'utilisateur, le BSP recueille les renseignements personnels suivants :

- Nom et prénom du représentant;
- L'adresse électronique du représentant.

Caractère obligatoire. La collecte des renseignements personnels susmentionnés est obligatoire puisqu'elle est nécessaire pour permettre au BSP de vérifier votre identité et vous fournir un accès à ces Plateformes.

2.3 Renseignements personnels recueillis lors de communications volontaires

Communications volontaires. Le BSP peut recueillir certains renseignements personnels que vous lui communiquez volontairement à l'occasion de (i) votre utilisation du Site et/ou des Plateformes, (ii) vos interactions avec un représentant autorisé du BSP (communications en personne, appels téléphoniques, courriels, poste, télécopies, etc.) et/ou (iii) par l'entremise des tiers identifiés à la présente politique. Les renseignements personnels que le BSP est susceptible d'ainsi recueillir sont les suivants :

- Votre nom, prénom et vos coordonnées (adresses civiques, adresses électroniques, numéros de téléphone);
- Les renseignements personnels permettant au BSP de vérifier votre admissibilité à l'obtention et au maintien d'un permis d'agent en conformité avec les dispositions de la *Loi sur la sécurité privée* (RLRQ, c. S-3.5) et de ses règlements (la « **Loi** ») (genre, date de naissance, nom de famille de la mère à la naissance, numéro de permis de conduire, langue, statut au Canada, renseignements relatifs à l'état physique et mental, document d'identité avec photo délivré par un gouvernement, profession ou occupation principale, nom et coordonnées d'employeur, attestations de formation et d'emploi, documents permettant de démontrer une équivalence de formation, renseignements relatifs aux antécédents judiciaires et aux mœurs);
- Les renseignements personnels permettant au BSP de vérifier l'admissibilité de l'entreprise pour laquelle vous êtes représentant, ou une personne liée dont les renseignements sont requis en vertu de la Loi, à l'obtention et au maintien d'un permis d'agence en conformité avec les dispositions de la Loi (nom, prénom, date de naissance, coordonnées relatives à la résidence, intérêt dans l'entreprise);
- Les renseignements personnels permettant au BSP de vous identifier à titre de répondant apte à confirmer l'identité d'un demandeur de permis par l'authentification de sa photo (nom, prénom et coordonnées (adresses civiques, adresses électroniques, numéros de téléphone), profession, lien avec le demandeur;
- Vos échanges et votre historique de communications avec le BSP et ses représentants autorisés (communications déposées en personne au BSP, enregistrements d'une conversation en personne ou téléphonique, communications par courrier électronique, communications par la poste, communications par télécopie);
- Les renseignements personnels générés par vous dans le cadre de votre relation avec le BSP (preuves de consentement, questions, avis, commentaires, plaintes et réponses à des sondages);

- Les renseignements personnels fournis dans le cadre de votre demande d'emploi adressée au BSP (votre nom, prénom, coordonnées (adresses civiques, adresses électroniques, numéros de téléphone)), identité de genre, date de naissance, langues parlées, renseignements sur la scolarité, l'expérience professionnelle et les affiliations professionnelles);
- Les renseignements personnels que vous êtes tenus de, ou invités à, transmettre au BSP en raison de la nature de votre relation avec celui-ci (numéro d'assurance sociale et renseignements d'ordre financier pour les employés); et
- Les renseignements personnels fournis dans le cadre d'une transaction que vous désirez réaliser avec le BSP, soit en personne aux locaux du BSP dont les coordonnées sont indiquées dans la section 8 ci-après ou par l'intermédiaire du Site et/ou des Plateformes (nom, prénom, adresse civique, adresse électronique, numéro de téléphone et informations de paiement).

Veillez noter que vous êtes responsable d'obtenir le consentement d'une personne physique autre que vous-même avant de communiquer au BSP tout renseignement personnel concernant cette personne physique. Dans le même ordre d'idées, le BSP ne recueille sciemment aucun renseignement personnel concernant des personnes physiques de moins de quatorze (14) ans.

Caractère obligatoire ou facultatif. La collecte des renseignements personnels susmentionnés est tantôt obligatoire, tantôt facultative. Le caractère obligatoire ou facultatif sera précisé par le BSP avant de procéder à la collecte, dans le cadre de votre communication volontaire avec le BSP.

3. À quelles fins recueillons-nous vos renseignements personnels ?

Fins de la collecte des renseignements personnels. Les « fins » de la collecte sont les raisons qui justifient la nécessité pour le BSP de recueillir vos renseignements personnels.

Le BSP recueille vos renseignements personnels pour les fins suivantes :

- Traiter toute demande de permis d'agent ou d'agence en conformité avec les dispositions de la Loi;
- Traiter toute plainte reçue à l'égard d'un titulaire de permis d'agent ou d'agence;
- Exécuter toutes les obligations incombant au BSP en vertu de la Loi et de toute autre législation applicable, de même qu'exercer tous les droits accordés au BSP en vertu de la Loi et de toute autre législation applicable;

- Assurer le respect des conditions d'utilisation du Site et des Plateformes, lesquelles sont accessibles par l'intermédiaire des hyperliens suivants :
 - Site général et plateforme Mon dossier (agent et agence) : <https://www.bspquebec.ca/fr/36/conditions-d-utilisation>;
 - Registre des titulaires de permis : <https://registre-public.bspquebec.ca/conditions-utilisation>
 - Portail Accès Agence : <https://acces-bsp.bspquebec.ca/>
- Transmettre des informations sur le BSP, ses activités et sa mission de protection du public;
- Recevoir et traiter toute demande que vous adressez au BSP;
- Communiquer avec vous afin de vous transmettre des informations diverses en lien avec votre dossier auprès du BSP;
- Traiter toute transaction que vous désirez réaliser avec le BSP;
- Traiter votre candidature soumise au BSP, qu'il s'agisse d'une candidature spontanée ou reliée à une offre d'emploi du BSP;
- Communiquer avec vous dans la mesure où le BSP désire donner suite à votre candidature, obtenir plus d'informations en lien avec votre candidature et/ou vous informer de toute décision prise par le BSP en lien avec votre candidature;
- Protéger la propriété et/ou la sécurité du BSP (par exemple, le BSP peut utiliser vos renseignements personnels dans le cadre d'un litige vous opposant au BSP, ou encore pour identifier et empêcher l'accès à notre Site par des robots);
- Développer, améliorer et promouvoir les services offerts par le BSP, y compris le Site et les Plateformes, notamment en générant et publiant des données statistiques personnalisées à partir de vos renseignements personnels;
- Mesurer l'évolution de la popularité des différentes composantes du Site et des Plateformes;
- Identifier la technologie que vous utilisez lorsque vous accédez au Site et/ou à l'une des Plateformes (comme le système d'exploitation et le navigateur) afin d'évaluer la compatibilité et d'améliorer leur accessibilité globale;
- Identifier les sites Internet à partir desquels vous accédez au Site afin d'évaluer le nombre de références obtenues;

- Identifier le pays à partir duquel vous désirez accéder au Site et/ou aux Plateformes afin de vérifier si l'accès peut vous être accordé en conformité avec la législation applicable; et/ou
- Vous permettre d'accéder au Site et/ou aux Plateformes.

Consentement préalable à l'utilisation pour d'autres fins. Sous réserve des exceptions prévues dans la Loi sur l'accès, le BSP veillera à obtenir votre consentement avant de procéder à toute utilisation de renseignements personnels vous concernant pour des fins autres que celles qui sont énumérées ci-dessus.

Autorisation à la collecte de renseignements personnels à des fins de profilage, d'identification ou de localisation. En raison de l'utilisation de certains Marqueurs numériques (voir tableau récapitulatif joint comme Annexe 1 à la présente Politique), le BSP recueille des renseignements personnels en ayant recours à une technologie comprenant des fonctions permettant de vous identifier, de vous localiser et d'effectuer un profilage à votre égard. Les fonctions permettant au BSP de recueillir vos renseignements personnels à des fins d'identification, de localisation et de profilage sont désactivées par défaut, sauf en ce qui concerne les témoins de connexion (à l'exception des témoins de connexion tiers). Vous pouvez activer ces fonctions en donnant votre consentement exprès, soit en appuyant sur le bouton approprié de la fenêtre intempestive qui apparaît lorsque vous accédez au Site et/ou à l'une des Plateformes. Alternativement, vous pouvez activer ces fonctions en ajustant les paramètres de confidentialité du Site et de la Plateforme à laquelle vous accédez, par l'intermédiaire du menu disponible à cet effet sur les pages du site ou de la Plateforme.

4. À qui communiquons-nous vos renseignements personnels ?

Accès aux renseignements personnels et communication de ceux-ci. Le BSP peut donner accès à, ou communiquer, des renseignements personnels vous concernant aux personnes ou entités suivantes :

- a. À ses employés qui ont besoin d'avoir accès à ces renseignements personnels dans la poursuite d'une ou plusieurs fins énumérées dans la section 3 qui précède, tel que décrit au tableau reproduit en **Annexe 2** ;
- b. La Sûreté du Québec, ou tout autre corps de police, conformément aux articles 27 à 28 de la Loi;
- c. Les institutions gouvernementales compétentes, afin de vérifier la véracité, l'exactitude et la complétude de toute information fournie dans le cadre de votre demande de permis d'agent, notamment en lien avec votre identité ou votre statut

de citoyen canadien, de résident permanent ou votre droit de travail, ainsi qu'à obtenir des informations ou documents supplémentaires de ces institutions, le cas échéant;

- d. Vos employeurs antérieurs et actuels, le Comité paritaire des agents de sécurité ainsi que les institutions ou entreprises de formation que vous auriez fréquentées, afin de vérifier la véracité, l'exactitude et la complétude de toute information fournie dans le cadre de votre demande de permis d'agent, notamment en lien avec vos expériences de travail et vos formations, ainsi qu'à obtenir des informations ou documents supplémentaires de ces entités, le cas échéant;
- e. Aux fournisseurs de services externes avec qui le BSP a conclu une entente contractuelle aux termes de laquelle le fournisseur de services externe concerné est tenu de prendre des mesures appropriées pour :
 - (i) assurer la protection du caractère confidentiel des renseignements personnels communiqués;
 - (ii) assurer que les renseignements personnels communiqués ne soient utilisés qu'aux fins de l'exécution des services qu'il est appelé à rendre au bénéfice du BSP;
 - (iii) assurer que les renseignements personnels communiqués ne soient pas conservés après la terminaison de la susdite entente contractuelle;
 - (iv) aviser sans délai le BSP de toute violation ou tentative de violation par une personne de toute obligation relative à la confidentialité des renseignements personnels communiqués; et
 - (v) permettre au BSP d'effectuer toute vérification relative à la confidentialité des renseignements personnels communiqués;
- f. En ce qui concerne les renseignements personnels recueillis par le biais des Marqueurs numériques énumérés dans le tableau joint à la présente Politique comme Annexe 1, aux fournisseurs de ces Marqueurs numériques; et
- g. À toute autre personne ou entité, lorsque prescrit ou permis par la législation applicable, ou encore avec le consentement préalable de la Personne concernée.

Il est possible que le BSP communique vos renseignements personnels à des personnes ou entités faisant partie des catégories énumérées précédemment qui sont situées à l'extérieur des frontières de la province de Québec. Dans un tel cas, le BSP procède, avant toute communication, à une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée conforme à la Loi sur l'accès. Le BSP ne communiquera ainsi vos renseignements personnels que si l'évaluation des

facteurs relatifs à la vie privée démontre que la personne ou entité en cause est en mesure d'assurer une protection adéquate desdits renseignements personnels au regard des principes de protection des renseignements personnels généralement reconnus, entre autres.

5. Comment protégeons-nous vos renseignements personnels ?

Mesures de protection. Le BSP a adopté et mis en œuvre un ensemble de mesures de sécurité physiques, technologiques et administratives destinées à protéger vos renseignements personnels et diminuer les risques d'accès, d'utilisation, de communication et de destruction non autorisés et/ou illégaux. Voici une brève description de ces mesures de sécurité :

- **Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.** Le BSP s'est doté d'un Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels qui est chargé de soutenir le BSP dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;
- **Processus de sélection des employés et partenaires.** Le BSP respecte un processus qui tient compte de ses obligations en matière de protection des renseignements personnels lorsqu'il est question de recruter de nouveaux employés qui seront appelés à traiter des renseignements personnels ou de conclure un contrat de service ou un mandat impliquant la communication de renseignements personnels à un tiers. Notamment, une vérification et une veille sécuritaires des employés et des prestataires de services sont effectuées;
- **Engagements de confidentialité et directives internes.** Tous les employés du BSP et tous les fournisseurs appelés à bénéficier d'un accès à vos renseignements personnels sont tenus de signer un engagement de confidentialité et à respecter des directives internes et des obligations contractuelles en matière de protection des renseignements personnels;
- **Formations.** Le BSP assure la formation et la sensibilisation de chacun de ses employés pouvant accéder à des renseignements personnels dans le domaine de la protection de la vie privée, de la protection des renseignements personnels et de la cybersécurité.
- **Gestion des accès.** Le BSP assure que vos renseignements personnels ne soient accessibles qu'à ceux de ses employés ayant besoin d'y avoir accès pour exercer leurs fonctions qui se rattachent à la poursuite d'une ou plusieurs fins identifiées dans la section 3 de la présente Politique. Pour ce faire, le BSP a mis en place

des mécanismes de gestion des accès aux renseignements personnels numérisés, notamment l'octroi de droits d'accès distincts en fonction du poste de l'employé et la journalisation continue des accès. Par ailleurs, le BSP conserve vos renseignements personnels consignés sur un support matériel dans des locaux verrouillés uniquement accessibles par ses employés bénéficiant d'un droit d'accès spécifique à cet égard.

- **Gestion des incidents de confidentialité.** Le BSP s'est doté d'un plan de réponse aux incidents de confidentialité afin d'assurer une prompt réaction à la survenance de tout incident de confidentialité pouvant affecter vos renseignements personnels. Advenant la survenance d'un incident de confidentialité qui présente un risque qu'un préjudice sérieux vous soit causé, le BSP prendra les mesures nécessaires pour vous en aviser, en conformité avec la Loi sur l'accès. L'évaluation du risque qu'un préjudice sérieux vous soit causé est effectuée en tenant compte de critères tels que la sensibilité du renseignement personnel visé par l'incident de confidentialité, les conséquences appréhendées de son utilisation et la probabilité qu'il soit utilisé à des fins préjudiciables.

Le BSP tient à jour un registre des incidents de confidentialité en conformité avec la Loi sur l'accès.

- **Délais de conservation.** Le BSP s'est doté de directives de conservation afin d'assurer que vos renseignements personnels ne soient pas conservés au-delà du délai requis pour accomplir les fins décrites dans la section 3 de la présente Politique. Sous réserve de toute obligation incombant au BSP en vertu de la législation applicable, vos renseignements personnels feront l'objet d'une destruction sécuritaire dans un délai raisonnable suivant l'accomplissement des fins susmentionnées.

Processus de traitements des plaintes. Le BSP a élaboré et adopté un processus de traitement des plaintes spécifique à son traitement des renseignements personnels. Le BSP procède à la réévaluation des mesures de sécurité susmentionnées sur une base régulière.

Risque. Aucune organisation ne peut valablement prétendre être immunisée au risque de survenance d'un incident de confidentialité impliquant des renseignements personnels. Malgré tous les efforts déployés par le BSP pour assurer la protection de vos renseignements personnels, le BSP demeure donc dans l'impossibilité de vous fournir une garantie à l'effet que ceux-ci sont à l'abri du risque de survenance d'un incident de confidentialité. Si vous avez des raisons de croire que la protection de vos renseignements personnels a été compromise, veuillez communiquer avec le BSP aux coordonnées indiquées dans la section 8 de la présente Politique.

6. Quels sont vos droits à l'égard de vos renseignements personnels ?

6.1 Droit d'accès

Étendue. Sous réserve de toute législation applicable à l'effet contraire, vous bénéficiez d'un droit d'accès à vos renseignements personnels qui comporte les ramifications suivantes :

- Le droit d'obtenir une confirmation ou une information du fait que le BSP recueille, utilise, communique ou conserve des renseignements personnels vous concernant;
- Le droit de recevoir communication des renseignements personnels vous concernant qui sont conservés par le BSP;
- Le droit de consulter les renseignements personnels vous concernant qui sont conservés par le BSP, y compris de prendre connaissance de ces renseignements personnels sur place pendant les heures normales d'ouverture ou à distance et d'en obtenir une copie.

Frais (minimaux) exigibles. L'exercice du droit d'accès est gratuit. Dans la mesure où vous demandez au BSP de reproduire, transcrire ou communiquer des renseignements personnels vous concernant, le BSP peut exiger que vous payiez des frais raisonnables n'excédant pas le coût de la reproduction, transcription ou communication. Une estimation de ces frais vous sera fournie préalablement à toute reproduction, transcription ou communication.

Procédure applicable. Toute demande visant l'exercice de votre droit d'accès doit être adressée au responsable de la protection des renseignements personnels du BSP, dont les coordonnées sont indiquées dans la section 8 de la présente Politique, selon la procédure décrite dans la section 6.4 de ladite Politique.

6.2 Droit de rectification

Étendue. Vous bénéficiez d'un droit de rectification à l'égard de vos renseignements personnels qui sont conservés par le BSP, lequel pouvant être exercé dans les circonstances suivantes :

- Des renseignements personnels vous concernant sont inexacts ou périmés;
- Des renseignements personnels vous concernant sont incomplets;
- Des renseignements personnels vous concernant sont équivoques; et/ou
- La collecte, la communication ou la conservation de renseignements personnels vous concernant n'est pas autorisée ou justifiée d'un point de vue juridique.

Destruction des renseignements personnels. Vous pouvez également demander au BSP, sur la base de votre droit de rectification, de procéder à la destruction de tous les renseignements personnels vous concernant qui sont périmés ou dont la collecte, la communication ou la conservation n'est pas autorisée ou justifiée d'un point de vue juridique.

Procédure applicable. Toute demande visant l'exercice de votre droit de rectification doit être adressée au responsable de la protection des renseignements personnels du BSP, dont les coordonnées sont indiquées dans la section 8 de la présente Politique, selon la procédure décrite dans la section 6.4 de ladite Politique.

6.3 Droit de refus et de retrait

Caractère facultatif ou obligatoire d'une demande de consentement. Une demande de consentement à la collecte de renseignements personnels peut revêtir un caractère facultatif ou obligatoire. Une demande de consentement facultative implique que le refus de fournir votre consentement ou le retrait de celui-ci n'empêchera pas le BSP d'interagir avec vous. En revanche, une demande de consentement obligatoire signifie que l'obtention et le maintien de votre consentement sont requis pour permettre au BSP d'entamer et de poursuivre ses interactions avec vous.

Droit de refus. Vous bénéficiez du droit de refuser de fournir votre consentement suivant une demande de consentement facultative à la collecte, l'utilisation, la communication et/ou la conservation de vos renseignements personnels, auquel cas vous serez informé(e) des conséquences découlant d'un tel refus. Par exemple, le refus d'accepter l'utilisation des Marqueurs numériques peut altérer ou compromettre votre expérience sur le Site et/ou la Plateforme.

Vous bénéficiez également du droit de refuser de fournir votre consentement à une demande de consentement obligatoire, auquel cas le BSP devient dans l'impossibilité de poursuivre ses interactions avec vous. Par exemple, le BSP ne peut compléter le traitement d'une demande de permis d'agent soumise par une Personne concernée qui refuse la collecte par le BSP de documents contenant des renseignements personnels permettant de vérifier que cette Personne concernée est admissible à l'obtention d'un permis d'agent aux termes de la Loi.

Droit de retrait. Vous bénéficiez du droit de retirer votre consentement à la communication ou à l'utilisation de vos renseignements personnels recueillis par le BSP suivant une demande de consentement facultative, auquel cas vous serez informé(e) des conséquences découlant d'un tel retrait.

Procédure applicable. Toute demande visant l'exercice de votre droit de retrait doit être adressée au responsable de la protection des renseignements personnels du BSP, dont les coordonnées sont indiquées dans la section 8 de la présente Politique, selon la procédure décrite dans la section 6.4 de ladite Politique.

6.4 Procédure

Recevabilité d'une demande. Toute demande visant l'exercice d'un droit prévu dans la section 6 de la présente Politique doit répondre aux critères suivants pour être recevable par le BSP :

- a. La demande doit être faite par écrit; et
- b. La demande doit être adressée au responsable de la protection des renseignements personnels du BSP dont les coordonnées sont indiquées dans la section 8 de la présente Politique.

Vérification d'identité. Le BSP doit vérifier votre identité avant de donner suite à toute demande visant l'exercice d'un droit prévu dans la section 6 de la présente Politique.

Réception d'une demande. Sur réception de la demande visant l'exercice d'un droit prévu dans la section 6 de la présente Politique, le BSP vous transmettra un avis écrit indiquant la date de réception de la demande, le délai prescrit pour y donner suite, les conséquences pouvant résulter du défaut d'y donner suite dans ce délai et le recours en révision duquel vous pouvez vous prévaloir une fois la décision du BSP rendue.

Assistance. Dans la mesure où votre demande visant l'exercice d'un droit prévu dans la section 6 de la présente Politique n'est pas suffisamment précise ou suivant une demande à cet effet, le BSP vous prêtera assistance afin d'identifier les renseignements personnels visés par votre demande.

Délai de réponse. Le BSP est tenu de répondre (favorablement ou défavorablement) à toute demande visant l'exercice d'un droit prévu dans la section 6 de la présente Politique, et ce, dans les vingt (20) jours suivant la date de sa réception, sous réserve de la possibilité pour le BSP de vérifier l'identité de la Personne concernée à l'origine de la demande. Cependant, le BSP peut, dans certaines circonstances, prolonger ce délai pour une période d'au plus dix (10) jours, auquel cas le BSP doit en aviser la Personne concernée au moyen d'un avis écrit avant l'expiration du délai initial de vingt (20) jours.

Décision. Le BSP doit rendre une décision écrite à l'égard de toute demande visant l'exercice d'un droit prévu dans la section 6 de la présente Politique. Dans la mesure où il s'agit d'une décision défavorable, le BSP doit motiver celle-ci et indiquer la disposition de la Loi sur l'accès sur laquelle la décision s'appuie, de même que les recours qui s'offrent à la Personne concernée à l'origine de la demande et le délai dans lesquels ces recours peuvent être exercés.

Décision favorable concernant une demande de rectification. Dans la mesure où le BSP rend une décision favorable à l'égard d'une demande de rectification, le BSP est tenu de délivrer sans frais à la Personne concernée à l'origine de cette demande une copie de tout renseignement personnel modifié ou ajouté ou, selon le cas, une attestation du retrait d'un renseignement personnel.

Accès et rectification par moyen technologique. Les Personnes concernées qui sont titulaires d'un permis d'agent peuvent accéder à certains renseignements personnels les concernant qui sont conservés par le BSP par l'intermédiaire des Plateformes. Les Plateformes permettent également à de telles Personnes concernées de rectifier eux-mêmes ces renseignements personnels. Pour accéder aux Plateformes, vous devez être un titulaire de permis d'agent (dans le cas de Mon dossier) ou d'agence (dans le cas du Portail Accès Agence) et procéder à la création d'un compte d'utilisateur par l'intermédiaire des pages Web à laquelle vous dirigez les hyperliens suivants :

- Mon dossier : <https://www.bspquebec.ca/fr/inscription-agent>.
- Portail Accès Agence : <https://acces-bsp.bspquebec.ca/>

7. Comment pouvez-vous porter plainte en lien avec le traitement de vos renseignements personnels ?

Droit de déposer une plainte. Dans la mesure où vous êtes insatisfait(e) du traitement de vos renseignements personnels par le BSP, vous pouvez adresser une plainte au responsable de la protection des renseignements personnels du BSP, dont les coordonnées sont indiquées dans la section 8 de la présente Politique.

Plaintes à la Commission d'accès à l'information du Québec. La Commission d'accès à l'information du Québec est un organisme administratif ayant notamment pour fonction de surveiller l'application de la Loi sur l'accès. Si vous estimez que le BSP ne respecte pas ses obligations découlant de la Loi sur l'accès, vous pouvez formuler une plainte écrite à la Commission d'accès à l'information du Québec. Pour ce faire, vous pouvez consulter le formulaire de plainte disponible sur le site internet de la Commission d'accès à l'information du Québec.

8. Avec qui pouvez-vous communiquer au sein du BSP en lien avec vos renseignements personnels ?

Coordonnées du responsable de la protection des renseignements personnels. Pour exercer l'un de vos droits, poser des questions, formuler des commentaires ou déposer une plainte à l'égard de la présente Politique ou relativement à notre traitement de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec le responsable de la protection des renseignements personnels du BSP, dont les coordonnées sont les suivantes :

A/S : Me Isabelle F. LeBlanc, Secrétaire et directrice des affaires juridiques
Responsable de la protection des renseignements personnels

Bureau de la sécurité privée

1611, boulevard Crémazie Est, bureau 500
Montréal (Québec) H2M 2P2

Sans frais : 1 877 748-7483

Adresse électronique : aiprp@bspquebec.ca

9. Comment le BSP peut-il mettre à jour la présente Politique ?

Processus de modification. La date d'adoption et la date de la dernière mise à jour de la présente Politique sont indiquées dans l'en-tête de sa première page. La présente Politique est susceptible de faire l'objet de modifications afin de tenir compte de l'évolution des règles et des pratiques en matière de renseignements personnels, entre autres. Afin de modifier la présente Politique de façon significative, le BSP publiera un avis de modification dans la section du Site dédiée à la présente Politique et aux avis de modification, laquelle est accessible par l'intermédiaire de l'hyperlien suivant : <https://www.bspquebec.ca/fr/33/politique-de-confidentialite>. Le contenu de l'avis de modification entrera en vigueur à la fin du quinzième (15^e) jour suivant la date de sa publication sur le Site, sous réserve de motifs justifiant un délai plus court.

La plus récente version antérieure de la Politique et l'avis de modification correspondant, le cas échéant, seront également disponibles dans la section du Site dédiée à la présente Politique et aux avis de modification, laquelle est accessible par l'intermédiaire de l'hyperlien suivant : <https://www.bspquebec.ca/fr/33/politique-de-confidentialite>.

Annexe 1

Tableau récapitulatif des Marqueurs numériques utilisés par le BSP

Fournisseur du Marqueur numérique	Nom du Marqueur numérique	Finalité déclarée du Marqueur numérique	Durée d'activité du Marqueur numérique	Documentation pertinente en lien avec le Marqueur numérique
Pour le https://www.bspquebec.ca/fr				
Laravel	Laravel_session	Utilisé pour identifier une instance de session pour un utilisateur.	2 heures	Politique de confidentialité de Laravel Cameroon : https://laravel.cm/privacy#:~:text=Collecte%2C%20utilisation%20et%20partage%20des%20t%C3%A9l%C3%A9phone%20et%20adresse%20postale.
Google	_gid	Utilisé pour compter le nombre de consultations d'une page Web et suivre l'évolution de ce nombre de consultations.	1 jour	Politique de confidentialité de Google : https://policies.google.com/privacy?hl=fr-CA
Google	_gat_UA-31606506-1	Utilisé pour limiter la quantité de données enregistrées par Google sur les sites Internet achalandés.	1 minute	Comment Google utilise les témoins :
Google	_ga	Utilisé pour distinguer les utilisateurs d'un site Internet en leur attribuant un numéro unique généré aléatoirement.	1 an et 1 mois	https://policies.google.com/technologies/cookies?hl=fr-CA

Fournisseur du Marqueur numérique	Nom du Marqueur numérique	Finalité déclarée du Marqueur numérique	Durée d'activité du Marqueur numérique	Documentation pertinente en lien avec le Marqueur numérique
		Ce témoin de connexion permet de recueillir des renseignements sur l'utilisation faite d'un site Internet par ses utilisateurs.		
Pour le https://registre-public.bspquebec.ca/				
Google	_ga	Utilisé pour distinguer les utilisateurs d'un site Internet en leur attribuant un numéro unique généré aléatoirement. Ce témoin de connexion permet de recueillir des renseignements sur l'utilisation faite d'un site Internet par ses utilisateurs.	1 an et 1 mois	Politique de confidentialité de Google : https://policies.google.com/privacy?hl=fr-CA Comment Google utilise les témoins :
Google	_ga_7YBGD087LG	Utilisé pour conserver l'état de la session.	1 an et 1 mois	https://policies.google.com/technologies/cookies?hl=fr-CA
BSP	.AspNetCore.Culture	Utilisé pour identifier une instance de session pour un utilisateur. Sert à la gestion de la langue de préférence.	Session	La présente politique.

Annexe 2

Tableau des catégories de personnes qui, au sein du BSP, ont accès aux renseignements personnels

Type de dossier	RP contenus dans ce type de fichier	Catégorie d'employés y ayant accès
<p>Agents (demandeur et titulaire de permis)</p>	<p>Les renseignements personnels permettant au BSP de vérifier l'admissibilité d'une Personne concernée à l'obtention et au maintien d'un permis d'agent en conformité avec les dispositions de la <i>Loi sur la sécurité privée</i> (RLRQ, c. S-3.5) et de ses règlements (la « Loi ») (genre, date de naissance, nom de famille de la mère à la naissance, numéro de permis de conduire, langue, statut au Canada, renseignements relatifs à l'état physique et mental, document d'identité avec photo délivré par un gouvernement, profession ou occupation principale, nom et coordonnées d'employeur, attestations de formation et d'emploi, documents permettant de démontrer une équivalence de formation, renseignements relatifs aux antécédents judiciaires et aux mœurs).</p> <p>Les renseignements personnels permettant au BSP d'identifier une Personne concernée à titre de répondant apte à confirmer l'identité d'un demandeur de permis par l'authentification de sa photo (nom, prénom et coordonnées (adresses civiques, adresses électroniques, numéros de téléphone), profession, lien avec le demandeur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le personnel autorisé de la Direction de l'information et du traitement des permis (à l'exception des renseignements relatifs aux normes de comportement ; et à l'exception des renseignements relatifs aux vérifications de sécurité pour les équipes Saisie de données et Services à l'information) - Le personnel autorisé de la Direction des finances et de l'administration (à l'exception des renseignements relatifs aux vérifications de sécurité et aux normes de comportement) - Le personnel autorisé de la Direction des affaires juridiques - Le personnel autorisé de la Direction des enquêtes et des inspections

Type de dossier	RP contenus dans ce type de fichier	Catégorie d'employés y ayant accès
<p>Agences (demandeur et titulaire de permis)</p>	<p>Les renseignements personnels permettant au BSP de vérifier l'admissibilité de l'entreprise pour laquelle vous êtes représentant, ou une personne liée dont les renseignements sont requis en vertu de la Loi, à l'obtention et au maintien d'un permis d'agence en conformité avec les dispositions de la Loi (nom, prénom, date de naissance, coordonnées relatives à la résidence, intérêt dans l'entreprise).</p> <p>Les renseignements personnels que vous êtes tenus de, ou invités à, transmettre au BSP en raison de la nature de votre relation avec celui-ci (numéro d'assurance sociale et renseignements d'ordre financier pour les employés).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le personnel autorisé de la Direction de l'information et du traitement des permis (à l'exception des renseignements relatifs aux vérifications de sécurité pour les équipes Saisie de données et Services à l'information) - Le personnel autorisé de la Direction des finances et de l'administration (à l'exception des renseignements relatifs aux vérifications de sécurité) - Le personnel autorisé de la Direction des affaires juridiques - Le personnel autorisé de la Direction des enquêtes et des inspections
<p>Enquêtes et inspections</p>	<p>Tout renseignement personnel que la Personne concernée est tenue ou invitée à transmettre et qui est nécessaires à la conduite d'une enquête ou d'une inspection en conformité avec la LSP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le personnel autorisé de la Direction des enquêtes et des inspections - Le personnel autorisé de la Direction des affaires juridiques, lorsque requis
<p>Employés du BSP et postulants</p>	<p>Les renseignements personnels fournis dans le cadre de la demande d'emploi adressée au BSP (votre nom, prénom, coordonnées (adresses civiques, adresses électroniques, numéros de téléphone)), identité de genre, date de naissance, langues parlées, renseignements sur la scolarité, l'expérience professionnelle et les affiliations professionnelles).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La personne responsable des ressources humaines - Le personnel autorisé de la Direction des finances et de l'administration, limité au logiciel de gestion de la paye - Les directeurs eu égard aux employés sous leur supervision

Type de dossier	RP contenus dans ce type de fichier	Catégorie d'employés y ayant accès
Fournisseurs et soumissionnaires	Les renseignements personnels permettant au BSP de vérifier l'expérience et la compétence d'un fournisseur, ainsi que ceux permettant de procéder aux vérifications de sécurité menées avant et durant la relation d'affaires (nom et prénom, date de naissance, numéro de permis de conduire, attestations de formation, de client ou d'emploi, documents, renseignements relatifs aux antécédents judiciaires et aux mœurs).	<ul style="list-style-type: none"> - Le personnel autorisé de la Direction des finances et de l'administration - Le personnel autorisé de la Direction des affaires juridiques
Marqueurs numériques	Renseignements recueillis par les Marqueurs numériques mentionnés à l'Annexe 1 et les renseignements dont la collecte est automatique lors de l'utilisation du Site et des Plateformes.	<ul style="list-style-type: none"> - Le personnel autorisé de l'équipe Assurance Qualité de la Direction des finances et de l'administration - Le personnel autorisé du Service de communications
Comptes utilisateurs	Renseignements recueillis lors de la création d'un compte utilisateur sur une des Plateformes du BSP.	<ul style="list-style-type: none"> - Le personnel autorisé de l'équipe Assurance Qualité de la Direction des finances et de l'administration - Le personnel autorisé de la Direction de l'information et du traitement des permis